



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

PROCÈS-VERBAL CONSEIL SYNDICAL

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à 17h30, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Président.

Ouverture de la séance à : 17H38

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Rapporteur : Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner : Mme Josette SAINZ

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur : Madame, Monsieur la (le) secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	☒	☐
Brignemont	FONTES Sandra	☒	☐
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	☒	☐
Cadours	LAFFONT Didier	☒	☐
Cadours	JULIAN Marc	☒	☐
Caubiac	SAINZ Josette	☒	☐
Cox	UDIN Céline	☒	☐
Cox	BOURGEOIS Coralie	☐	☐
Drudas	DULONG Denis	☒	☐
Le Grès	BARBREAU Robert	☒	☐
Lagraulet St Nicolas	SENOCC Christine	☒	☐
Laréole	GAUTHE Fabien	☒	☐
Puysségur	LINDAN Éric	☐	☒
Vignaux	LECONTE Roland	☒	☐

Délégué Suppléant	Présents
VIEU Nelly	☐
BRANDO Pascal	☐
DUPRAT Mélanie	☐
SACAREAU Régine	☐
HERAUT FLAMANT Céline	☐
GOLSE Brigitte	☐
MEUNIER Laurent	☐
CLEMENÇON Christian	☐
FUNDARO Sébastien	☐
CAREL Marie Josée	☒
JEANCLOS Marion	☐
DARDENNE Corinne	☐
LAVERGNE Clémence	☐
LABAT Elise	☐

Date de la convocation : 01/09/2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de Conseillers
présents :

12

Nombre de
pouvoirs :

0

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Président

1. Approbation du procès-verbal du 27 Juin 2025
2. Subvention aux coopératives scolaires
3. Rénovation verrière Restaurant scolaire – Ecole Elémentaire Cadours
4. Acquisition vidéoprojecteurs

Point à rajouter à l'ordre du jour :

Questions et Sujets divers :

- A. Bilan ALSH – été 2025
- B. Bilan rentrée scolaire (effectifs)
- C. Renouvellement CTG
- D. Changement lieu de production ANSAMBLE
- E. Point travaux Ecole Elémentaire de Cadours

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL PRECEDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Syndical précédent.

(Le procès-verbal sera corrigé en conséquence).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal et invite le Président et le/la secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote :	12	Pour :	12	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

2. SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

DELIBERATIONS N° 20250912-41

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président propose à l'Assemblée le vote des subventions pour les coopératives scolaires des écoles, ces subventions étant attribuées en fonction du nombre d'élèves fréquentant ces écoles pour un montant de **16.50 €** par enfant au 1^{er} septembre 2025

Il est proposé de fixer le montant des subventions à verser pour l'année 2025 de la façon suivante

ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS	181 élèves	2 986.5 €
ECOLE MATERNELLE DE CADOURS	95 élèves	1 567.5 €
ECOLE PRIMAIRE DE COX	65 élèves	1 072.5 €
ECOLE ELEMENTAIRE DE BRIGNEMONT	36 élèves	594 €

Soit un total de **6 220.5 €**. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6578 du budget primitif.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- **D'approuver** ces propositions.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote :	12	Pour :	12	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

3. RENOVATION VERRIERE RESTAURANT SCOLAIRE – ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS

AJOURNÉE

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président informe que la verrière du restaurant scolaire présente aujourd'hui des signes de vétusté et des dégradations (infiltrations d'eau, défauts d'isolation, usure des menuiseries). Ces désordres entraînent des nuisances pour les usagers et des surcoûts liés au chauffage et à l'entretien.

Afin d'assurer la sécurité, le confort des enfants et du personnel, et de préserver le bâtiment, il est nécessaire d'engager des travaux de rénovation de la verrière.

Une estimation prévisionnelle des coûts a été réalisée

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Syndical présents :

- **D'approuver** le principe de la rénovation de la verrière du restaurant scolaire.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à lancer les procédures nécessaires à la réalisation des travaux (consultation des entreprises).
- **De prévoir** l'inscription des crédits correspondants au budget syndical.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote :		Pour :		Abstention :		Contre :	
---------------	--	---------------	--	---------------------	--	-----------------	--

4. ACQUISITION VIDEOPROJECTEURS

DELIBERATION N° 20250912-42/43

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée suite à la rénovation de l'Ecole Elémentaire de Cadours. Il est nécessaire d'équiper les locaux rénovés de vidéoprojecteurs afin de garantir des conditions d'enseignement adaptées et l'utilisation des ressources numériques en classe pour un enseignement de qualité.

Ce matériel sera utilisé également dans le cadre des ALAE – ALSH.

Afin de répondre à ce projet, une consultation a été lancée auprès de différents fournisseurs

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Total TTC
Manutan Collectivités	2	990.00 €	1 980.00 €	2 376.00 €

Après avoir étudié plusieurs devis reçus, Monsieur le Président propose de retenir, après concertation avec les équipements enseignantes et d'encadrements, les devis suivants :

- MANUTAN COLLECTIVITES : 1 980.00 € HT soit 2 376.00 € TTC

Monsieur le Président propose de demander une aide financière la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- **D'approuver** le devis présenté par la société :
 - o MANUTAN COLLECTIVITES : 1 980.00 € HT soit 2 376.00 € TTC
- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne ainsi qu'auprès du conseil départemental pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible.

Vote :	12	Pour :	12	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

Séance levée à 18h03.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

N°	DATE	OBJET	MONTANT HT	BENEFICIAIRE

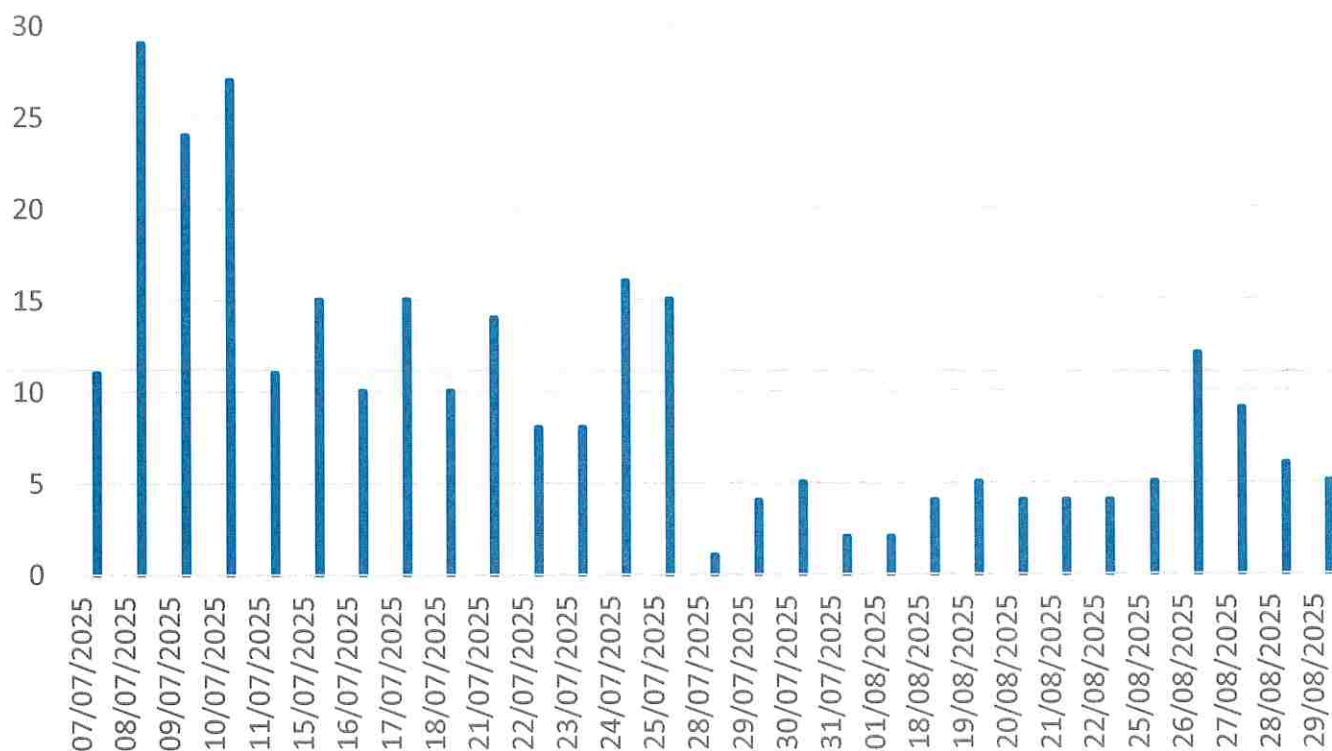
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. Bilan ALSH – été 2025

Rapporteur : Le Président

Statistiques des présences – Été 2025

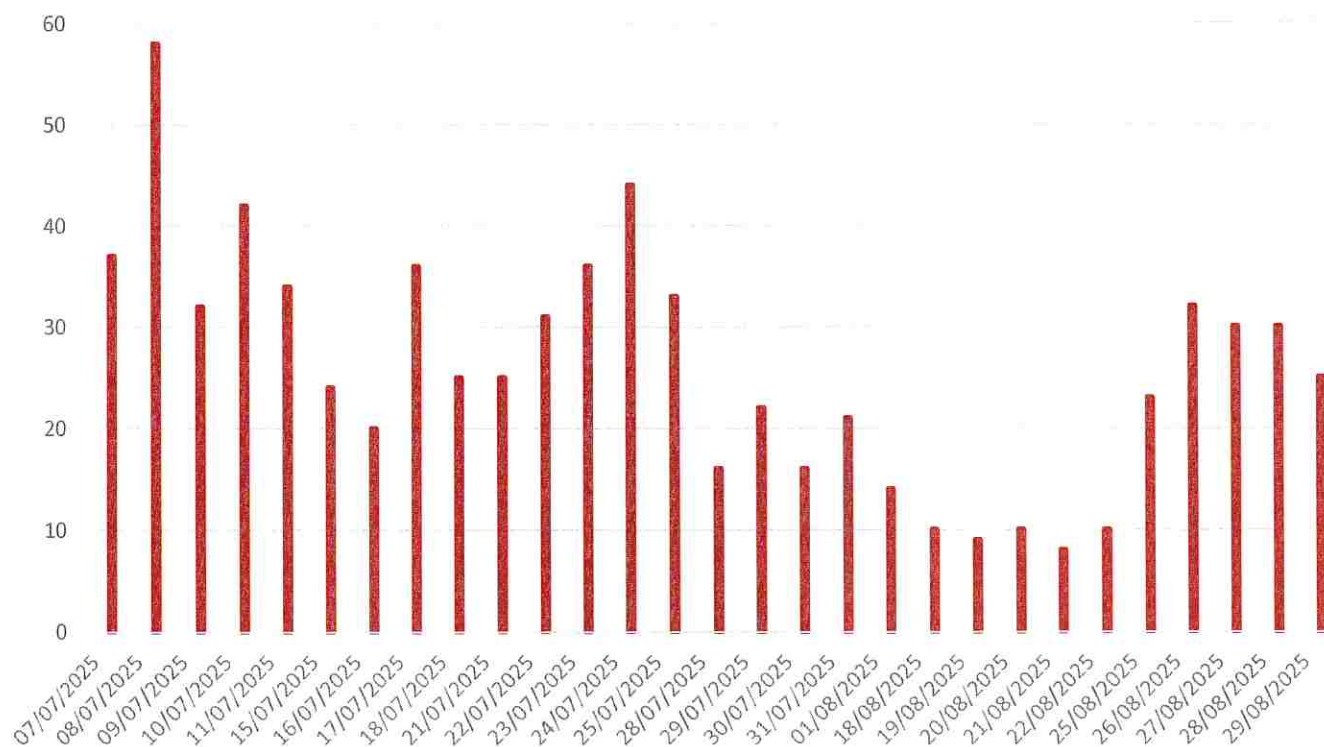
Groupe CM2/COLLEGIENS



Moyenne de 10 enfants / jour

Nota bene : séjour 8 au 10 juillet avec 20 enfants

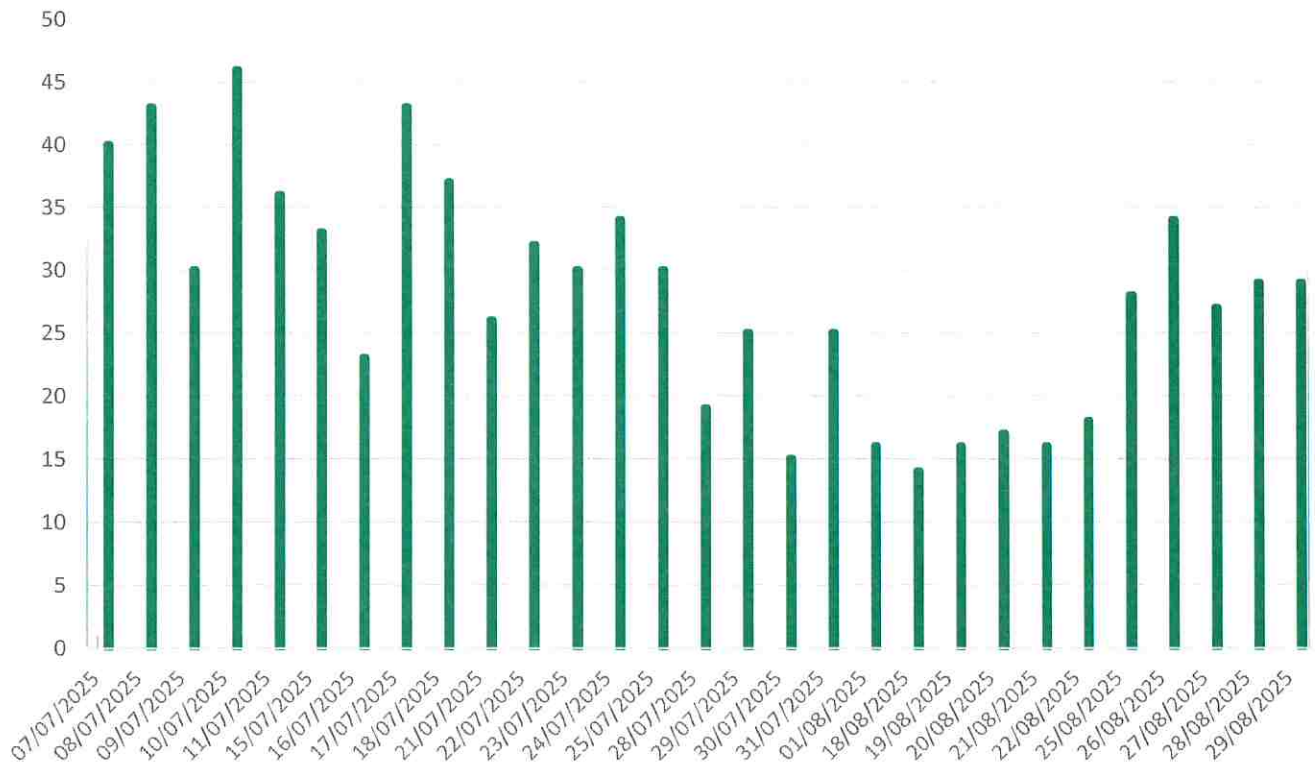
Groupe CP/CE/CM1



Moyenne de 26 enfants / jour

Nota bene : séjour du 23 au 24 juillet avec 22 enfants

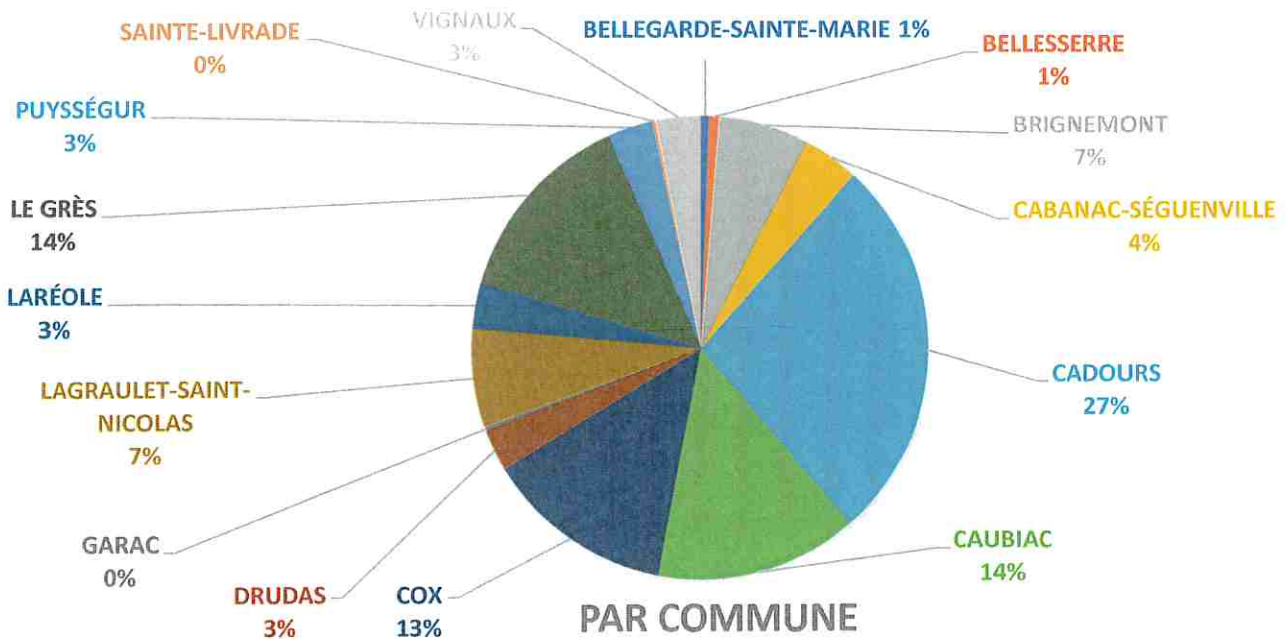
Groupe PS/MS/GS



Moyenne de 28 enfants / jour

B. Bilan rentrée scolaire (Effectifs)

Rapporteur : Le Président



PAR COMMUNE	
BELLEGARDE-SAINTE-MARIE	2
BELLESSERTRE	3
BRIGNEMONT	24
CABANAC-SÉGUENVILLE	15
CADOURS	102
CAUBIAC	54
COX	50
DRUDAS	11
GARAC	1
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	26
LARÉOLE	12
LE GRÈS	52
PUYSSÉGUR	12
SAINT-LIVRADE	1
VIGNAUX	12
TOTAL	377

ECOLE MATERNELLE CADOURS	
Grande section	41
Moyenne section	29
Petite section	25
TOTAL	95

ECOLE MATERNELLE COX	
Grande section	14
Moyenne section	12
Petite section	14
TOTAL	40

ECOLE ELEMENTAIRE CADOURS	
Cours préparatoire	28
Cours élémentaire 1	30
Cours élémentaire 2	46
Cours moyen 1	32
Cours moyen 2	45
TOTAL	181

ECOLE ELEMENTAIRE COX		ECOLE ELEMENTAIRE BRIGNEMONT	
Cours préparatoire	16		
Cours élémentaire 1	9		
		Cours élémentaire 2	7
		Cours moyen 1	11
		Cours moyen 2	18
TOTAL	25	TOTAL	36

TOTAL MATERNELLE CADOURS - 95 ENFANTS
TOTAL ELEMENTAIRE CADOURS - 181 ENFANTS
TOTAL COX - 65 ENFANTS
TOTAL BRIGNEMONT - 36 ENFANTS

D. Renouvellement CTG

Rapporteur : Le Président

En séance

d. Changement de lieu de production ANSAMBLE

Rapporteur : Le Président

Le 1er août dernier, la société ANSAMBLE est venue nous rencontrer pour nous informer du transfert du lieu de production des repas scolaires.

Celui-ci passe de Portet sur Garonne (31) à Baraqueville (12), et ce pour au moins une année scolaire.

Ce changement est lié aux travaux de mise en conformité de l'atelier culinaire de Portet sur Garonne, afin de répondre aux exigences de la loi EGALIM concernant la suppression des contenants plastiques.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

Vendredi 10 octobre 2025	Bureau Syndical	Cadours
Vendredi 10 octobre 2025	CONSEIL SYNDICAL	Cadours
Vendredi 21 novembre 2025	Bureau Syndical	Cadours
Vendredi 28 novembre 2025	CONSEIL SYNDICAL	Lagraulet St Nicolas

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

REMERCIEMENT À LA COMMUNE DU GRÈS, D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL

Le Président du SIVS Pays de Cadours

Didier LAFFONT



Le Secrétaire de séance

Josette SAINZ

